



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 33092

### Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes que suscite dans les projets de réforme de la classe de seconde, la suppression de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux. Cette discipline est en effet essentielle, et mérite de demeurer dans les savoirs fondamentaux. En effet, les objets d'étude, la vie et son support la terre, sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. Or, pour progresser du point de vue économique et être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée, il faut pouvoir s'appuyer sur les domaines de la biologie et de la géologie. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre participe de surcroît à une orientation large et positive vers pratiquement tous les domaines d'emploi. D'autant que l'appétence de nos jeunes lycéens est réelle pour le vivant et son environnement. Pour eux, pour leur avenir, leur insertion professionnelle comme pour la vie quotidienne, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, la culture scientifique est nécessaire. Il serait donc très grave, tant du point de vue politique qu'économique, de supprimer cet enseignement culturel. Enfin, la présence obligatoire des sciences de la vie et de la terre se justifie par le potentiel d'emplois que représentent ces deux champs disciplinaires. C'est pourquoi, il lui demande de prendre ces éléments en considération dans la réforme des lycées qu'entend préparer le Gouvernement.

### Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Baert](#)

**Circonscription :** Nord (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33092

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 octobre 2008, page 8943

**Réponse publiée le** : 2 décembre 2008, page 10475